

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue le 7 novembre 2016, à 19h30, à la salle municipale**

Monsieur le maire, Robert Boucher, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	Mme Line Fréchette	Siège # 4	M. Joël Jutras
Siège # 2	M. Jocelyn Brière	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
Siège # 3	M. Sylvain Marcoux	Siège # 6	M. Marcel Sinclair

Mme Emilie Trottier, directrice générale / secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

Ouverture de la séance

Le maire, M. Robert Boucher, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

(2016-11-1903)

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en laissant l'item *Varia* ouvert à d'éventuels ajouts.

23. a) Autoriser le versement à Desrosiers pour l'installation du système de chauffage, climatisation et ventilation
- b) Point d'information : Fibre Optique

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016
3. Dépôt et présentation du discours du maire
4. Dépôt des rapports :
 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en urbanisme au 31 octobre 2016
 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en voirie au 31 octobre 2016
 - Dépôt du rapport du Service de sécurité incendie au 31 octobre 2016
 - Rapport sur les constats d'infraction au 31 octobre 2016

Suivi au procès-verbal :

- a. MAMROT : Approbation de la programmation de la TECQ 2014-2018
5. Avis de motion : Règlement 524-16 amendant le règlement numéro 524-16 portant sur les permis et certificats
6. Adoption : Deuxième projet 519-16 en amendement au règlement de zonage numéro 382-05 et portant sur l'utilisation des abris d'auto saisonniers
7. Adoption : Règlement 522-16 amendant le règlement numéro 504-16 décrétant la constitution d'un service en sécurité incendie pour la protection des personnes et des biens
8. Affectation de l'excédent non-affecté accumulé au montant de 326 411,31 \$ pour les travaux de voirie

9. Autorisation pour transférer le montant de 38,12 \$ au poste 02-190-00-985 *Mauvaises créances*
10. Therrien Couture, Avocats s.e.n.c.r.l. : Mandat pour l'année 2017
11. Groupe Ultima inc. : Renouvellement 2017 des assurances MMQ, au montant total de 14 748 \$
12. Pavage Drummond Inc.: Travaux de réfection et de pavage sur la route Tessier, décompte #2 facture au montant de 25 314,88 \$
13. Pavage Drummond Inc.: Travaux de réfection et de pavage sur la route Tessier, décompte #3 facture au montant de 11 677,97 \$
14. Autoriser l'achat de bottes de travail et d'un habit de travail doublé orange sécurité pour l'adjoint à l'inspecteur en voirie
15. Ministère des Transports du Québec : *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* – transmission des factures 2016
16. Établir les heures d'ouverture pour la patinoire municipale durant la saison hivernale
17. Sécurité BC communication : achat d'un haut-parleur extérieur pour la patinoire
18. Autorisation pour l'installation d'une toilette chimique durant la saison hivernale au parc du Sanctuaire
19. Déterminer les vacances des fêtes pour les employés municipaux
20. Autorisation pour la réservation d'un buffet pour la soirée des Fêtes des élus, des employés et des pompiers
21. Fondation René-Verrier : Campagne annuelle Poinsettias
22. Adoption des comptes à payer
23. Varia
24. Période de questions
25. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2016-11-1904)

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016

Il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Dépôt et présentation du discours du maire

Chères citoyennes et chers citoyens,

Conformément à l'article 955 du *Code municipal du Québec* et au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil municipal pour adoption, il est de mon devoir d'informer les contribuables de la situation financière de la municipalité au 31 octobre 2016, ainsi qu'une estimation des résultats de l'exercice en cours.

1. LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR 2015

Les états financiers 2015 présentent fidèlement, à tous les égards, la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2015. Ils ont été vérifiés par la firme Deloitte s.e.n.c.r.l., comptables agréés, selon les principes reconnus et usages particuliers de la comptabilité municipale. Le rapport du vérificateur démontre pour l'exercice en cours un surplus de **139 590 \$** au 31 décembre 2015.

2. LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE EN COURS au 31 OCTOBRE 2016

SITUATION :	RÉEL	BUDGET
REVENUS		
Revenus de taxes	1 155 933,82 \$	1 129 886,00 \$
Transferts	36 048,42 \$	45 700,00 \$
Autres revenus de sources locales	382 295,15 \$	26 940,00 \$
TOTAL DES REVENUS :	<u>1 574 277,39 \$</u>	<u>1 202 526,00 \$</u>
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Administration générale	247 264,60 \$	300 199,00 \$
Sécurité publique	165 806,50 \$	222 140,00 \$
Transport	232 863,74 \$	399 484,00 \$
Hygiène du milieu	192 619,47 \$	206 704,00 \$
Santé & bien-être	4 026,00 \$	3 450,00 \$
Aménagement & Urbanisme	38 533,02 \$	51 802,00 \$
Loisirs et culture	96 856,20 \$	110 416,00 \$
Frais de financement	15 158,07 \$	10 816,00 \$
Remboursement en capital	75 900,00 \$	75 900,00 \$
Immobilisations	677 466,92 \$	103 572,00 \$
Amortissement à des fins fiscales		-191 557,00 \$
Affectations sur l'excédent de fonctionnement	-356 325,76 \$	-90 400,00 \$
TOTAL DES DÉPENSES :	<u>1 390 168,76 \$</u>	<u>1 202 526,00 \$</u>

Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales au 31 octobre 2016 : **184 108,63 \$**

Il ne faut pas oublier que les mois de novembre et décembre 2016 ne sont pas inclus dans ce tableau. Les prévisions budgétaires 2016 devraient être respectées avec un surplus d'opération anticipé.

LIQUIDITÉS :

Taxes à recevoir au 31 octobre 2016	93 603,91 \$
Encaisse	541 811,78 \$
Dépôt à terme	222 181,39 \$
TOTAL :	<u>857 597,08 \$</u>

3. LES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS POUR 2016

Dans ce rapport, le montant équivalent à 50 % de la TVQ est inclus dans les factures des fournisseurs.

ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

La municipalité s'est engagée par contrat avec la compagnie MGN Déneigement Inc. pour le déneigement des rues, routes et stationnements municipaux pour les saisons hivernales 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016, selon le cahier de charge et devis. Pour l'hiver 2015-2016, le déneigement des routes et l'épandage d'abrasifs s'élèvent à **68 320,31 \$**.

COLLECTE SÉLECTIVE

La municipalité s'est engagée par contrat avec la Régie de la Gestion des Matières Résiduelles du Bas Saint-François pour la collecte et le transport des matières recyclables.

Ce contrat a été signé en 2015 et est d'une durée de un an. En 2016, le montant est établi à **18,75 \$** par unité de logement, pour un montant total de **10 031,25 \$** sans taxes. En 2016, le montant de la MRC de Drummond pour le tri et le traitement des matières recyclables devrait se situer autour de **810 \$** sans taxes.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

La municipalité s'est engagée par contrat avec la compagnie Jean-Paul Blanchard et Fils pour la collecte et le transport des ordures ménagères d'une durée d'un an. En 2016, le montant est établi à **40 \$** par unité de logement, pour un montant total de **24 604,65 \$**. Le montant de la MRC de Drummond pour l'enfouissement des matières résiduelles devrait se situer autour de **26 900 \$** sans taxes.

TRAVAUX DE FAUCHAGE DES ABORDS DE ROUTES

La municipalité a octroyé le contrat, de gré à gré, à la compagnie Les Entreprises Alain Bélanger Inc. pour procéder aux travaux de fauchage des abords des routes, au montant de **10 979,06 \$**.

TRAVAUX DE PAVAGE DES RUES DIANE, LYNE, MARIE-ÈVE ET LA PARTIE GRAVELÉE DE LA RUE LECAVALIER

La municipalité a mandaté la firme WSP Canada Inc. pour procéder à un appel d'offres public sur le SEAO pour les travaux de pavage des rues Diane, Lyne, Marie-Ève et la partie gravelée de la rue Lecavalier. Le contrat a été octroyé à la compagnie Pavage Drummond Inc. Le coût total de la facture s'est élevé à un montant de **138 248,72 \$**. Le coût des travaux est réparti entre la municipalité et les propriétaires riverains dans une proportion de cinquante pour cent (50 %) chacun.

TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE PAVAGE DE LA ROUTE TESSIER

La municipalité a mandaté la firme WSP Canada Inc. pour procéder à un appel d'offres public sur le SEAO pour les travaux de réfection et de pavage de la route Tessier. Le contrat a été octroyé à la compagnie Pavage Drummond Inc. Le coût total de la facture s'est élevé à un montant de **218 327,33 \$**.

TRAVAUX DE NIVELAGE ET DE RECHARGEMENT DES ROUTES GRAVELÉES

La municipalité a octroyé le contrat, de gré à gré, à la compagnie Germain Blanchard Ltée pour procéder aux travaux de nivelage des routes gravelées, au montant de **1 303,84 \$**. Les travaux de rechargement des routes gravelées ont été octroyés, de gré à gré, à la compagnie Daniel Plamondon Transport Inc., au montant de **4 110,26 \$**. La Carrières PCM Inc. a fourni la pierre concassée pour des factures totalisant un montant de **8 665,68 \$**. Pour les travaux d'épandage d'abat-poussière, la municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation écrite et le contrat a été octroyé à la compagnie Calclo Inc., au montant de **5 054,46 \$**.

Autres engagements

MRC DE DRUMMOND : QUOTE-PART

Les dépenses de la MRC de Drummond sont réparties entre les municipalités membres et elles sont calculées sur la richesse foncière uniformisée de chaque municipalité. La quote-part pour l'année 2016 s'élève à **60 105,20 \$** sans taxes.

EAU POTABLE

La Ville de Drummondville fournit la municipalité en eau potable. La facture inclut les items suivants :

Coût par mètres cubes utilisés	86 180 mètres cubes x 0,4189	36 101 \$
Coût entretien surpresseur	44 228 \$ x 11 %	4 865 \$
Coût entretien compteur d'eau St-Majorique	100 % à la municipalité	811 \$
Coût des immobilisations - Service de la dette	Selon débit réservé	370 \$
Coût total pour l'année 2016		42 147 \$

Le taux total au mètre cube est de **0,4189 \$**. En 2016, le coût de la facture pour l'année 2016 s'est élevé à **42 147 \$** sans taxes.

ÉQUIPEMENTS A CARACTERE SUPRA-LOCAL

Une entente intermunicipale est intervenue entre la municipalité et la Ville de Drummondville en 2016 concernant les supralocaux. En 2016, le coût de la facture s'est élevé à **38 733 \$** pour les équipements à caractère supra-local de Drummondville.

SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

En 2016, la municipalité a déboursé un montant de **101 324 \$** pour les services de la Sûreté du Québec.

VÉRIFICATION COMPTABLE ANNUELLE

En 2016, la municipalité a mandaté la firme Deloitte s.e.n.r.c.l. pour les services de vérification et dépôt des états financiers 2015, la production d'un rapport d'audit et de reddition de comptes pour les programmes de Recyc-Québec et pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local du MTQ. Le coût total déboursé s'élève au montant de **13 259,90 \$**.

4. LES RÉALISATIONS EN 2016

RÉSEAU ROUTIER

Le conseil a demandé une subvention sur le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) auprès du député provincial du comté de Johnson, M. André Lamontagne, à même son enveloppe discrétionnaire. Une subvention de **15 000 \$** a été accordée par le ministère des Transports du Québec. Ce montant a servi aux travaux de nivelage et de rechargement des routes gravelées municipales.

Le conseil reçoit annuellement une subvention au montant de **45 700 \$** sur le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier municipal (PAERRL) du ministère des Transports du Québec. Cette subvention a servi aux travaux de déneigement, aux travaux d'entretien du réseau routier et des fossés municipaux. À compter de 2016 et pour les années à venir, les travaux de déneigement ne sont plus calculés dans le rapport fourni au ministère.

ACHAT D'UN GARAGE MUNICIPAL

En 2016, la municipalité a procédé à l'achat de l'immeuble situé au 755, chemin du Sanctuaire pour utiliser celui-ci comme garage municipal. Le coût d'achat de l'immeuble est de 242 600 \$. Ce montant inclut les travaux de toiture et des frais inhérents.

ACHAT D'UN TRACTEUR KUBOTA ET D'UN VTT

En 2016, la municipalité a procédé à l'achat d'un tracteur de marque *Kubota* pour les travaux d'entretien des pelouses, au montant de **14 574,07 \$**. La municipalité a acheté un VTT usagé 2002 pour le Service de sécurité incendie et le service de voirie et le, au montant de **5 406,41 \$**.

AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET INSTALLATION D'UNE CLÔTURE AU PARC JEAN-YVES-JOYAL

La municipalité a procédé, de gré à gré, auprès du Centre Horticole Foli Flor pour l'aménagement paysager et auprès de la compagnie Clôture Pro pour l'installation d'une clôture. Le coût total s'est élevé à **15 601,14 \$**. L'inauguration du parc a eu lieu le 24 juin 2016.

IMPLANTATION D'UN CAMP DE JOUR AU CENTRE SPORTIF

La municipalité a aménagé le centre sportif pour accueillir un camp de jour. Elle a octroyé le contrat à la compagnie Le Groupe Expert Drains Inc. pour les travaux d'installation d'une membrane Polyuréa giclée sur le plancher du centre sportif, au montant de **18 852,60 \$**. La construction d'une cuisine au centre a été effectuée par Entreprise Joyal & Cie Inc., au montant de **14 195,09 \$**. Le coût total de ces travaux s'élève à **33 530,63 \$**.

L'installation d'un système de chauffage et de climatisation est prévue en 2016.

Une subvention au montant de **24 500 \$** a été accordée par la MRC de Drummond pour l'implantation du camp de jour au centre sportif.

5. LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS

La rémunération et l'allocation de dépenses des élus s'élèvent à **32 445,04 \$** pour 2016 et sont réparties comme suit :

<u>ÉLUS</u>	<u>RÉMUNÉRATION +</u>	<u>ALLOCATION DÉPENSES</u>	<u>=</u>	<u>TOTAL</u>
Maire	7 210,00 \$	3 605,00 \$		10 710,00 \$
Chaque conseiller x 6	14 420,02 \$	7 210,02 \$		21 735,04 \$
Total :	21 630,02 \$	10 815,02 \$		32 445,04 \$

Assister aux séances des maires à la MRC de Drummond (au 31 décembre 2016)

M. Robert Boucher	2 527,80 \$	1 263,90 \$	3 791,70 \$
-------------------	-------------	-------------	-------------

En conclusion, je souhaite que les efforts de développement apportés par la municipalité permettent aux citoyennes et citoyens de trouver l'harmonie et la prospérité au sein de leur communauté.

Signé à Saint-Majorique-de-Grantham, ce 7^{ième} jour du mois de novembre 2016.

M. Robert Boucher
Maire

4. Dépôt des rapports

Les rapports suivants sont déposés et/ou présentés à cette séance du conseil :

- Rapport de l'inspecteur en urbanisme au 31 octobre 2016
- Rapport de l'inspecteur en voirie au 31 octobre 2016
- Rapport du Service de sécurité incendie au 31 octobre 2016
- Rapport sur les constats d'infraction au 31 octobre 2016

4. Suivi au procès-verbal

Le maire, M. Robert Boucher, informe les personnes présentes à cette séance que la programmation des travaux déposée dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018* est officiellement acceptée.

(2016-11-1905)

5. Avis de motion : Projet de Règlement 524-16

Avis de motion est donné par le conseiller, M. Nancy Letendre, qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption le Règlement numéro **524-16** *amendant le règlement numéro 383-05 portant sur les permis et certificat*. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil dans le délai prescrit. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans la salle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-11-1906)

6. Adoption: Deuxième projet de Règlement 519-16

en amendement au règlement de zonage numéro 382-05 et portant sur l'utilisation des abris d'auto saisonniers

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité peut modifier son règlement de zonage;

Attendu que la municipalité souhaite ajouter des normes applicables à des abris saisonniers;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère, Mme Nancy Letendre, lors de la séance du conseil ordinaire du 12 septembre 2016;

Attendu la tenue d'une assemblée de consultation le 7 novembre 2016;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter le **deuxième projet** du règlement numéro **519-16** modifiant le règlement de zonage numéro 382-05 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

Article 2

À l'article 5.4.3.2, le paragraphe suivant est ajouté :

Il est toutefois permis d'utiliser la structure de métal de l'abri saisonnier en dehors des dates d'utilisation prescrite à la condition que la structure soit utilisé entièrement comme une serre et que l'aménagement de la structure en serre respectent chacune des dispositions suivantes :

- a) La structure de métal utilisée comme serre doit se trouver entièrement dans la cour arrière ou latérale;
- b) Une seule structure aménagée comme serre est permise par terrain;
- c) La structure ne peut pas avoir une superficie de plus de 15 mètres carrés;
- d) La structure doit avoir une hauteur maximale de 3 mètres carrés;
- e) La structure doit se trouver à au moins 1,5 mètre des lignes latérales et arrières;
- f) La structure doit se trouver à au moins 3 mètres du bâtiment principal;
- g) Aucun entreposage n'est autorisé à l'intérieur de la structure de métal. La totalité de la superficie au sol de la structure de métal doit servir exclusivement à la pousse de petits fruits et/ou légumes;
- h) La structure peut être laissée à l'aire libre à l'extérieur. Elle peut aussi être recouverte d'un filet ou d'une toile entièrement transparente servant à la culture de petits fruits et/ou légumes;

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Robert Boucher, maire

Émilie Trottier, secrétaire-trésorière

(2016-11-1907)

7. Adoption: Règlement 522-16

amendant le règlement numéro 504-16 décrétant la constitution d'un service de sécurité incendie pour la protection des personnes et des biens

Attendu que le Conseil municipal a adopté le règlement 522-16 sur la constitution d'un service en sécurité incendie pour la protection des personnes et des biens;

Attendu que le Conseil municipal désire amender le règlement 522-16 pour prévoir l'installation et l'entretien des panneaux 9-1-1 installés en zone rurale;

Attendu que ces modifications sont en accord avec le schéma de couverture de risques de la MRC de Drummond et le plan de mise en œuvre qui en découle;

Attendu qu'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller, M. Jocelyn Brière, lors de la séance du conseil tenue le 3 octobre 2016;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu que le règlement numéro **522-16** soit et est adopté et le Conseil municipal décrète ce qui suit :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 1

L'article suivant est ajouté à la suite de l'article 8.4 :

8.4.1 Maison ou bâtiment en milieu non-urbain

Lorsque la maison ou le bâtiment est situé en milieu non-urbain et est identifié à l'annexe A, le numéro civique doit être apposé sur une plaque signalétique phosphorescente et uniforme placée ou située en bordure de la voie de circulation.

Acquisition et entretien

La Municipalité est responsable de l'implantation, l'acquisition et l'installation initiale des plaques signalétiques des numéros civiques sur son territoire. Par la suite, le propriétaire du lot devra voir à son entretien. S'il advenait que le panneau soit retiré ou endommagé, le propriétaire se verra dans l'obligation de se procurer à la municipalité et d'installer, à ses frais, un nouveau panneau et ce, dans un délai de trente (30) jours suivant la réception de l'avis verbal ou écrit émis par un officier de la municipalité ou le directeur du service incendie.

ARTICLE 2

L'article 21.2.2 est modifié de la façon suivante :

21.2.2 Relativement aux articles 8.4.1, 11, 12, 13,16 le contrevenant est passible d'une amende de 150 \$ pour une personne physique et de 250 \$ pour une personne morale.

ARTICLE 3 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

M. Robert Boucher
Maire

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière

(2016-11-1908)

8. Affectation de l'excédent non-affecté accumulé au montant de 326 411,31 \$ pour les travaux de voirie

Attendu que la municipalité prévoit réaliser les projets d'investissements suivants et qu'elle prévoit financer ces projets à même ses excédents accumulés :

- Travaux de voirie sur la route Tessier;
- Travaux de pavage sur les rues Diane, Lyne, Marie-Ève et une partie de la rue Lecavalier;

Attendu que les dépenses budgétisées pour la réalisation de ces projets ont été estimées à 326 411,31 \$;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'affecter un montant d'excédent accumulé non affecté de 326 411,31 \$ à titre d'excédent de fonctionnement accumulé affecté à ces projets d'immobilisations 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-11-1909)

9. Autorisation pour transférer le montant de 38,12 \$ au poste 02-190-00-985 Mauvaises créances

Il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Emilie Trottier, à inscrire au poste de *Mauvaises créances* les arrérages au poste de dépense 02-190-00-985 pour le compte de taxes du matricule 7489-46-5812, au montant total de 38,12 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-11-1910)

10. Therrien Couture, Avocats s.e.n.c.r.l. : Mandat pour l'année 2017

Attendu que le cabinet Therrien Couture Avocats, s.e.n.c.r.l. a présenté à la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham une offre de services professionnels pour l'année 2017;

Attendu que cette offre répond aux besoins de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu que la municipalité accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Avocats, s.e.n.c.r.l. pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-11-1911)

11. Groupe Ultima Inc. : Renouvellement 2017 des assurances MMQ, au montant de 14 748 \$

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu de renouveler le contrat d'assurances avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour l'année 2017, au montant total de 14 748 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-11-1912)

12. Pavage Drummond Inc. : Travaux de réfection et de pavage de la route Tessier, décompte #2, facture au montant de 25 314,88 \$

Attendu la résolution numéro 2016-06-1790 concernant le mandat donné à la firme WSP Canada Inc. pour la production de plans, devis et appels d'offres pour les travaux de pavage;

Attendu la résolution numéro 2016-08-1846 concernant l'octroi du contrat à l'entreprise Pavage Drummond Inc.;

Attendu que la municipalité, sous la recommandation de la firme WSP Canada, a acquitté la première partie du décompte, soit un montant de 189 891,13 \$, taxes incluses;

Attendu que la firme WSP Canada, après réception des analyses de laboratoire, recommande d'acquitter la seconde partie du décompte progressif;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser le second versement au montant de 25 314,88 \$, taxes incluses, à l'entreprise Pavage Drummond Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-11-1913)

13. Pavage Drummond Inc. : Travaux de réfection et de pavage de la route Tessier, décompte #3, facture au montant de 11 677,97 \$

Attendu la résolution numéro 2016-06-1790 concernant le mandat donné à la firme WSP Canada Inc. pour la production de plans, devis et appels d'offres pour les travaux de pavage;

Attendu que la résolution numéro 2016-08-1846 concernant l'octroi du contrat à l'entreprise Pavage Drummond Inc.;

Attendu que la municipalité, sous la recommandation de la firme WSP Canada, a acquitté les deux premières parties du décompte, soit un montant de 215 349,53 \$, taxes incluses;

Attendu que la firme WSP Canada, après le dépôt du cautionnement d'entretien, recommande d'acquitter la dernière partie du décompte progressif;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser le troisième et dernier versement au montant de 11 677,97 \$, taxes incluses, à l'entreprise Pavage Drummond Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-11-1914)

14. Autoriser l'achat de bottes de travail et d'un habit de travail doublé orange sécurité pour l'adjoint à l'inspecteur en voirie

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser le versement annuel d'un montant de 100 \$ pour l'inspecteur en voirie et l'adjoint à l'inspecteur en voirie pour l'achat de bottes de sécurité. Ce montant sera versé sur présentation de la facture ou après entente avec le fournisseur.

Il est également résolu d'autoriser l'achat d'un vêtement de travail doublé de couleur orange sécurité pour l'adjoint à l'inspecteur en voirie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-11-1915)

15. Ministère des Transports du Québec : Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – transmission des factures 2016

Attendu les travaux de nivelage et de rechargement sur le chemin du Sanctuaire, chemin du Golf Ouest, sur le 5^{ième} Rang Ouest et sur le Petit Rang 4, sur les rues Marie-Ève, Diane, Lyne et sur la partie non asphaltée de la rue Lecavalier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu ce qui suit :

Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les rues et routes mentionnées ci-haut pour un montant subventionné de 24 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents requis pour la transmission du formulaire au ministère.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-11-1916)

16. Établir les heures d'ouverture pour la patinoire municipale pendant la saison hivernale 2016-2017

Il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'établir les heures d'ouverture de la patinoire municipale selon l'horaire suivant :

Du lundi au vendredi	12h00 à 21h00
Le samedi	9h00 à 22h00
Le dimanche	9h00 à 21h00

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-11-1917)

17. Sécurité BC communication : achat d'un haut-parleur extérieur pour la patinoire

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser l'achat d'un haut-parleur extérieur 70 volts métallique à l'entreprise Sécurité BC Communication, au montant de 166,71 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-11-1918)

18. Autorisation pour l'installation d'une toilette chimique pendant la saison hivernale au parc du Sanctuaire

Attendu que l'organisme Réseau Plein Air Drummond a installé une toilette au compost et que celle-ci ne fonctionne que le la mi-juin à la mi-octobre;

Attendu que la municipalité est consciente de l'achalandage des sentiers pendant la période hivernale ;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu de louer une toilette chimique auprès de la compagnie Hygiène Plus Inc., au montant de 172,46 \$, taxes incluses, par mois durant les mois où celle de Réseau Plein Air Drummond n'est pas accessible.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-11-1919)

19. Déterminer les vacances des fêtes pour les employés municipaux

Attendu que la municipalité désire permettre à ses employés de profiter d'un congé durant la période des Fêtes;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser la fermeture du bureau municipal du 26 décembre 2016 au 6 janvier 2017 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-11-1920)

20. Autorisation pour la réservation d'un buffet pour la soirée des Fêtes des élus, des employés et des pompiers à temps partiel

Attendu que le conseil désire offrir un repas des fêtes aux employés municipaux et aux pompiers à temps partiel;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu de réserver les services de la compagnie Les Festins Gitans Boucherie et Traiteur pour un buffet chaud traditionnel pour une cinquantaine de personnes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-11-1921)

21. Fondation René-Verrier : Campagne annuelle Poinsettias

Il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser l'achat d'un Poinsettias d'un diamètre de six (6) pouces, au montant de 20 \$, dans le cadre de la campagne annuelle de la Fondation René Verrier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-11-1922)

22. Présentation et approbation des comptes à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

Dépenses autorisées en vertu du Règlement numéro 502-15 sur la délégation de pouvoir	18 026,50 \$
Salaires nets payés en octobre 2016	19 158,33 \$
Dépenses autorisées et approuvées par résolution	307 406,29 \$
Dépenses à approuver par le conseil du 7 novembre 2016	16 175,86 \$
Total des dépenses au 7 novembre 2016 :	360 766,98 \$

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 7 novembre 2016 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

23. Varia

(2016-11-1923)

23. a) Autoriser le versement à Desrosiers pour l'installation du système de chauffage, climatisation et ventilation

Attendu la résolution numéro 2016-07-1837 concernant le mandat donné à la firme Thermo-Point pour la production de plans, devis et appels d'offres sur invitation pour les chauffage, climatisation et ventilation du centre sportif;

Attendu que la résolution numéro 2016-09-1867 concernant l'octroi du contrat à l'entreprise Desrosiers.;

Attendu que les travaux ont été complétés en novembre 2016;

Attendu que la firme Thermo-Point chargée de la surveillance des travaux, n'a pas, à ce jour, terminer le rapport de fin des travaux et n'a émis aucune recommandation quant à l'acceptation de ceux-ci;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu de procéder au versement au montant de 17 303,74 \$, taxes incluses, à l'entreprise Desrosiers, dès la réception d'un avis de la firme Thermo-Point recommandant l'acceptation des travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

23. b) Point d'information : Fibre Optique

Le maire, M. Robert Boucher, informe la population au sujet du projet de fibre optique de la MRC de Drummond.

24. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par le maire, M. Robert Boucher, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

- Offre d'achat du terrain de l'église
- Salle municipale
- Démolition de l'église
- Fusion avec la ville de Drummonville
- Vidange des fosses septiques
- Fibre optique
- Asphalte dans le 2^e rang

25. Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. Joel Jutras
de lever la séance du conseil, à 20 heures et 24 minutes.

M. Robert Boucher
Maire

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière

Le maire, M. Robert Boucher, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière